

Banques—Loi

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Est-ce que la présidence a été informée tantôt que chaque orateur parlerait 20 minutes seulement, si j'ai bien compris?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 2 heures cet après-midi.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

[Traduction]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur pour moi d'ouvrir le débat cet après-midi. Étant donné qu'au cours des quatre, cinq ou six prochains jours, j'aurai l'occasion de prendre la parole plusieurs fois et en raison du nombre accru de députés à la Chambre, je me suis abstenu d'intervenir pendant le débat constitutionnel et le débat budgétaire, car personne ne pourrait prétendre intervenir aussi souvent qu'il le voudrait ou le devrait à la Chambre.

● (1410)

Il y a quelques années, nous avons fait une erreur stupide—et je souligne le mot «stupide»—quand nous avons porté à 282 le nombre des députés de la Chambre. Il aurait fallu diminuer le nombre des députés plutôt que de l'augmenter, car les députés ont maintenant tout le temps nécessaire pour s'occuper de leur circonscription avec l'aide de leur personnel, du fait que les communications se sont beaucoup améliorées. Par ailleurs, le plus gros problème de la Chambre, c'est que de plus en plus de députés veulent prendre la parole. C'est pourquoi chaque étape du processus législatif prend plus de temps. Tous les députés sont égaux et cette situation accroît les frustrations parmi les députés de l'arrière-ban du côté gouvernemental, car ils sont bâillonnés par les ministres. Je le sais pour l'avoir vécu. Aucun ministre ne veut que des députés de l'arrière-ban prennent la parole à l'étape de la deuxième et de la troisième lectures ou à celle de l'étude en comité si cela retarde l'adoption d'une mesure législative. Ce sont les tristes réalités, et le bâillonnage ministériel est la maladie qui fait le plus de ravage parmi les députés gouvernementaux de l'arrière-ban.

Le 13 mai, le bill C-6 a été renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Les membres de ce comité se sont alors mis au travail. Ils n'ont pas entendu beaucoup de témoins supplémentaires, car un grand nombre de témoins avaient donné leur avis sur le bill C-15 à la fin de 1978 et au début de 1979. A ce propos, je trouve curieux que des gens de l'extérieur et la presse affirment que la révision de la loi sur les banques a été interminable. Ces gens-là ne savent pas ce qui s'est passé à l'occasion de la révision précédente.

J'ai passé en revue le rapport du gouvernement qui découlait des travaux de la Commission Porter sur les banques, ainsi que les deux bills présentés par le gouvernement, dont le dernier qui a finalement été adopté. Les audiences publiques avaient duré plus longtemps à cette occasion, et les membres du comité ont estimé que la première série d'audiences avait été très instructive. En outre, non seulement le système bancaire est

très compliqué, mais à l'époque la loi était deux fois plus courte que maintenant. Malheureusement, une bonne partie de ces critiques sont dues à une ignorance des faits. Je suis le seul membre du comité des finances qui s'était déjà occupé de la loi sur les banques. Je parle des députés qui ont participé activement aux audiences et à tout le processus, de A à Z. Je ne parle pas du débat auquel d'autres députés avaient participé.

J'ai alors signalé au gouvernement qu'il prévoyait un délai trop court, que les délibérations prenaient assez de temps. Comme il en a tenu compte, nous avons une meilleure loi et une meilleure entente entre le gouvernement et l'opposition. L'opposition a pu faire accepter certains amendements au gouvernement et ce dernier s'en est peut-être trouvé mieux placé pour nous imposer son point de vue. Sans changer d'opinion nous étions plus prêts à nous plier à la volonté de la majorité et à faire avancer le travail.

Nous devons tâcher de convaincre l'Association des banquiers canadiens qu'elle ne peut tout avoir. Mon bon ami, le président de l'Association des banquiers canadiens, M. Bob MacIntosh, semble incapable d'admettre qu'il ne puisse obtenir tout ce que son association désire. Les institutions financières se trouvent dans un régime concurrentiel et nous devons faire de notre mieux afin que les consommateurs, les emprunteurs, les déposants et les actionnaires des banques et des autres institutions financières soient traités équitablement.

Les caisses d'épargne et les caisses populaires ont connu une croissance extraordinaire depuis la dernière fois que nous avons étudié la loi sur les banques, en 1966. Des changements se sont produits depuis. D'une certaine façon je suis déçu de tout le processus. Comme je l'ai déjà dit, bien que M. MacIntosh prétende que le processus a débuté il y a six ans—c'est peut-être lui alors qui l'a amorcé—il y a plus de huit ans, en 1972, j'ai suggéré au ministre des Finances de l'époque, M. John Turner, que le gouvernement aurait dû nommer une Commission royale chargée d'étudier la question des banques et des services financiers offerts au pays en fonction de nos besoins des 25 prochaines années. On ne l'a pas fait et la question a traîné jusqu'à la publication du Livre blanc du gouvernement en 1976. Mais, en fait, ce Livre blanc n'a été étudié par aucun comité de la Chambre ni débattu à la Chambre avant 1978 alors qu'il a été publié sous le nom de bill C-15. C'est alors que nous avons commencé les audiences. Nous étions déjà un an en retard, par rapport aux exigences de la révision décennale.

Comme je l'ai indiqué précédemment, on nous a simplement demandé de faire du rafistolage et d'apporter, si possible, quelques assouplissements. C'est encore aujourd'hui mon opinion sur cette loi. Elle envisage les problèmes d'hier et d'aujourd'hui mais pas de ceux de demain.

Comme les députés ont pu eux aussi le constater, le système bancaire a connu d'importantes mutations ces douze dernières années. Je ne pense pas à la procédure bancaire uniquement parce que nous sommes à la veille du transfert électronique des fonds. Le gouvernement va finir par s'en rendre compte une fois que les Postes canadiennes seront devenues une société de la Couronne et qu'il lui faudra payer réellement l'expédition des chèques de sécurité de la vieillesse, les chèques de pension de vieillesse et autres paiements. Le gouvernement va alors aussitôt s'adresser aux banques et les supplier de procéder le plus tôt possible au transfert électronique des fonds. Les